

## **DÉCLARATION DE YAOUNDE SUR L'ÉLIMINATION DES ÉPIDÉMIES DE MENINGITE A MENINGOCOQUE A COMME PROBLEME DE SANTE PUBLIQUE EN AFRIQUE**

---

L'Afrique subsaharienne souffre d'épidémies répétées de méningite qui se concentrent dans la "ceinture de la méningite", une vaste région qui s'étend du Sénégal sur la côte Ouest à la Somalie sur la côte Est. Ces épidémies surviennent chaque année avec des pics récurrents tous les 8 à 12 ans. Le tribut socio-économique et humain payé à la maladie est énorme.

Plus d'une décennie après la grande épidémie de méningite en 1996 qui a fait plus de 250 000 cas et 25 000 décès, une nouvelle menace pèse sur les pays de la ceinture africaine de la méningite. L'analyse épidémiologique des épidémies antérieures montre que le *Neisseria meningitidis A* est le principal responsable des épidémies de méningite à méningocoque en Afrique. Environ 500 millions de personnes vivant dans les pays de la ceinture méningitique africaine sont à risque d'être atteintes par le méningocoque du type A. Malgré une prise en charge adéquate des cas, au moins 10% des patients meurent encore de cette maladie et près de 20% en guérissent avec des séquelles graves, irréversibles.

Depuis plus de 20 ans, le contrôle des épidémies de méningite repose principalement sur la surveillance épidémiologique et les campagnes de vaccination de masse réactives avec des vaccins anti-méningococciques polysidiques (PS) qui ont montré leur limite.

La mise en œuvre d'une nouvelle stratégie en vue de lutter contre les épidémies à méningocoque dans la ceinture africaine s'avère nécessaire. Elle consiste en l'organisation des campagnes préventives de masse et vise l'introduction d'un nouveau vaccin conjugué anti-méningocoque A. Elle permettra de vacciner, durant la période de 2009 à 2015, environ 250 millions de personnes âgées de 1 à 29 ans dont 23 millions d'enfants vivant dans 25 pays africains. Grâce à ce vaccin conjugué, la région africaine pourrait ainsi éviter, d'ici fin 2015, plus de 150 000 décès dus à la méningite épidémique et épargner les séquelles méningitiques à près de 350 000 enfants.

Les différents essais cliniques réalisés sur ce vaccin dont l'introduction pourrait commencer en 2009, se sont révélés très concluants et le coût de la dose est estimé à 0.40 dollar américain. Il confère aux enfants et aux adultes une immunité plus puissante et plus longue.

Réunis en marge de la 58<sup>ème</sup> session du Comité régional de l'OMS tenue à Yaoundé au Cameroun du 1<sup>er</sup> au 5 septembre 2008, nous, Ministres de la Santé des pays africains de la ceinture méningitique,

- Tirant leçon de la fréquence et de la gravité grandissante des épidémies de méningite dans nos pays depuis 1995 et qui frappent essentiellement la population jeune et active avec un taux de létalité élevé,
- Considérant le risque de survenue d'autres épidémies de méningite de grande ampleur durant les prochaines saisons épidémiques,
- Considérant les moyens actuels de lutte contre ces épidémies dévastatrices, notamment par la vaccination et l'utilisation d'antibiotiques recommandés par l'OMS,
- Considérant les efforts actuels déployés dans le cadre de la recherche au niveau international pour la mise au point de nouveaux vaccins et en particulier d'un vaccin conjugué anti-méningocoque
- Considérant en particulier les résultats préliminaires sur l'immunogénicité du nouveau vaccin conjugué anti-méningocoque A et la possibilité de son introduction à brève échéance dans les pays à risque,
- Considérant la nécessité de renforcer la prise en charge des cas de méningite en appliquant la gratuité effective des soins aux malades en période d'épidémie,
- Considérant les progrès réalisés par les pays dans l'amélioration des indicateurs de surveillance des maladies et la disponibilité des procédures opérationnelles standards permettant une détection rapide des épidémies de méningite,
- Rappelant le Protocole de coopération pour la lutte contre les épidémies en Afrique de l'Ouest, l'Algérie et le Tchad signé par les Ministres de la Santé et les Ministres de l'Intérieur en Octobre 1996, à Ouagadougou, au Burkina Faso,
- Rappelant la Déclaration de Bissau du 9 Novembre 2007 sur l'accélération de la lutte contre les épidémies de méningite à méningocoque dans la ceinture Africaine de la méningite, par les Ministres de la Santé des pays de la CEDEAO, sous l'égide de l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) et de l'OMS,
- Tenant compte des dispositions du Règlement Sanitaire International (2005) qui précisent la conduite à tenir en cas de confirmation d'épidémies,
- Tenant compte de la nécessité de mettre en œuvre toutes les composantes de la lutte en vue de parvenir à une élimination des épidémies de méningite à méningocoque A comme problème de santé publique dans les meilleurs délais,
- Prenant acte de l'environnement international particulièrement favorable au secteur de la santé, notamment les efforts de lutte contre la pauvreté et de l'atteinte des objectifs du millénaire, de même que les engagements des Etats et de leurs principaux partenaires,

**EXPRIMONS NOTRE GRATITUDE à nos partenaires notamment:**

1. les organisations membres du Groupe de Coordination Inter-agences (UNICEF, OMS, Fédération des Croix Rouges et Médecins Sans frontières) pour leur appui dans la lutte contre les épidémies de méningite en Afrique,
2. la Fondation Bill et Melinda Gates, l'ONG américaine PATH et l'OMS pour les ressources et efforts nécessaires au développement du vaccin conjugué anti-méningocoque A,

3. l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination pour les moyens financiers qu'elle va engager pour le renforcement de la surveillance de la méningite, l'organisation des campagnes préventives et réactives et l'introduction du vaccin conjugué à travers les services nationaux de vaccination.

**NOUS ENGAGEONS à :**

1. préparer avec l'appui de nos partenaires, des plans de lutte adaptés comprenant le renforcement de la surveillance basée sur le cas, l'évaluation du risque, l'organisation des campagnes préventives et réactives et l'accélération de l'introduction du nouveau vaccin conjugué anti-méningocoque A une fois homologué par l'OMS,
2. mettre en œuvre toutes les stratégies de lutte contre la méningite à méningocoque de manière concertée et en tenant compte des dispositions du Règlement Sanitaire International (2005),
3. nous soutenir mutuellement par des actions conjointes et efficaces face à la menace de méningite à méningocoque, en menant des activités transfrontalières de vaccination et de surveillance et en renforçant les échanges d'informations entre pays pour une meilleure réponse aux épidémies,
4. mettre en place des fonds rapidement mobilisables dans chacun de nos pays pour contribuer aux coûts opérationnels des campagnes de lutte contre les épidémies en général et des épidémies de méningite en particulier conformément au protocole de coopération sous régionale d'octobre 1996.

Fait à Yaoundé, le 4 septembre 2008